

LE
DVT
FEUILLE
DE ROUTE

DISPOSITIF
DE VALORISATION
TERRITORIALE

NOVEMBRE 2019

CLUBS &
SECTIONS

Handi
Sport 
FÉDÉRATION FRANÇAISE

FEUILLE DE ROUTE

Clubs & sections handisport

Cheville ouvrière du mouvement, le club ou la section handisport constitue l'acteur de terrain. Il fait vivre l'activité au plus près des licenciés.

Depuis votre projet sportif, vous proposerez un maximum de trois actions via

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>.

Votre demande sera étudiée dans un premier temps par votre comité départemental (régional si absence de CDH).

ATTENTION : les sections doivent choisir une seule fédération à laquelle elles sont affiliées pour déposer une demande.

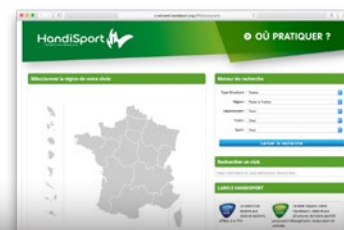
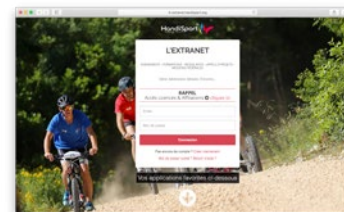
Le seuil minimum de subvention reste à 1500 € par structure, réduit à 1000 € en cas de siège social en ZRR, contrat de ruralité ou bassin de vie comptant au moins 50 % de sa population en ZRR.

À noter : les montants indiqués ci-dessus sont définis par les directives de l'ANS susceptibles d'être modifiés en 2020.

Les Prérequis

Nous avons identifié des éléments indispensables constitutifs d'un club ou d'une section handisport. Ceux-ci constituent les prérequis à la participation au dispositif de valorisation territoriale :

- Dépose de sa demande dans les délais sur « Le compte Asso »
- Ecriture d'un projet sportif de club ou associatif
- Affiliation depuis au moins deux ans
- Mise à jour de son profil, lieux de pratique et liste des sports proposés dans l'Extranet
- Organisation/co-organisation d'au moins un événement de niveau départemental ou plus par saison (s'ouvrir à d'autres/nouveaux sportif, licenciés ou non)



METTRE À JOUR SES INFOS, ÇA COMPTE

Les informations que vous avez indiquées sur licences.handisport.org au moment de votre affiliation apparaissent en temps réel dans l'annuaire des structures handisport « Où Pratiquer ? » annuaire.handisport.org

Vos actions spécifiques

Vous pourrez présenter un maximum de 3 actions.
Vous proposerez vos projets par ordre de priorité en fonction des axes suivants :

DÉVELOPPEMENT

- Organisation d'une école de sport
- Organisation de cycles et de journées de pratique (initiation, perfectionnement, performance) :
 - dans les sports prioritaires de votre PST,
 - avec les partenaires externes (Associations nationales représentant des PSH, prothésistes, militaires...)
 - ou de recrutement de nouveaux licenciés
- Organisation de programme d'éducation physique pour le « grand handicap »
- Organisation d'un cycle de pratique correspondant aux objectifs du « sport santé »
- Organisation de séjours sportifs

PERFORMANCE

- Structuration du club vers l'engagement dans le Projet de Performance Fédérale : formation de l'encadrement, matériel adapté et créneaux de pratique adaptés/dédiés
- Accompagnement de jeunes vers les stages et compétitions nationales

Clubs & sections : saison type

PRINTEMPS 2020



AUTOMNE 2020

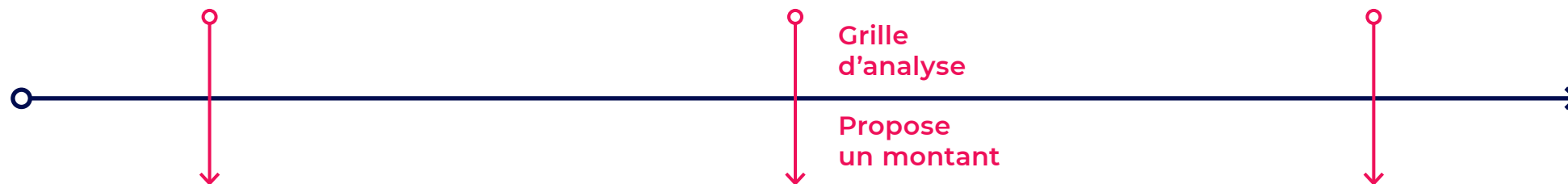
ÉCHANGES & ACCOMPAGNEMENT

Vos outils : mode d'emploi DVT
et feuille de route du club

CLUB OU SECTION
HANDISPORT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
HANDISPORT

AGENCE NATIONALE
DU SPORT



Une à trois fiches déposées sur
lecompteasso.associations.gouv.fr



COMMISSION MIXTE
Étude et accompagnement



Versements de l'ANS et
du complément DVT de la FFH